

Extrait du

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET À LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS



Bonification du Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Depuis 2002, le ministère de la Famille et des Aînés accompagne les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur politique familiale municipale (PFM). En 2009, le Ministère décide de revoir certains paramètres du programme afin d'actualiser sa vision d'une société pour tous les âges. À cette fin, il développe la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Cette démarche permet d'adapter les politiques, les services et les infrastructures des municipalités, de favoriser la participation des personnes âgées ainsi que la concertation et la mobilisation de toute la communauté pour que les milieux de vie correspondent davantage aux besoins des aînés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la démarche Municipalité amie des aînés, consultez le site Web du ministère de la Famille et des Aînés à l'adresse mfa.gouv.qc.ca.

Le soutien financier et technique offert aux municipalités

En fonction de sa taille et du projet qu'elle souhaite réaliser, la municipalité peut obtenir le soutien financier et technique tel qu'il est défini dans le tableau qui suit. Ce dernier présente également la contribution que la municipalité doit investir.

TYPES DE PROJETS		MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 3 000 HABITANTS	MUNICIPALITÉS DE 3 000 À 34 999 HABITANTS	MUNICIPALITÉS DE 35 000 À 99 999 HABITANTS
Élaboration d'une PFM ET réalisation de la démarche MADA	Soutien financier	Jusqu'à 24 000 \$	Jusqu'à 24 000 \$	Jusqu'à 50 000 \$
	Soutien technique	30 h, valeur de 6 400 \$	30 h, valeur de 6 400 \$	30 h, valeur de 6 400 \$
	Contribution de la municipalité	3 000 \$ pour la subvention maximale (11 %)	12 000 \$ pour la subvention maximale (33 %)	25 000 \$ pour la subvention maximale (33 %)
Élaboration d'une PFM	Soutien financier	Jusqu'à 12 000 \$	Jusqu'à 12 000 \$	Jusqu'à 25 000 \$
	Soutien technique	15 h, valeur de 3 200 \$	15 h, valeur de 3 200 \$	15 h, valeur de 3 200 \$
	Contribution de la municipalité	3 000 \$ pour la subvention maximale (20 %)	12 000 \$ pour la subvention maximale (50 %)	25 000 \$ pour la subvention maximale (50 %)
Réalisation de la démarche MADA	Soutien financier	Jusqu'à 12 000 \$	Jusqu'à 12 000 \$	Jusqu'à 25 000 \$
	Soutien technique	15 h, valeur de 3 200 \$	15 h, valeur de 3 200 \$	15 h, valeur de 3 200 \$
	Contribution de la municipalité	3 000 \$ pour la subvention maximale (20 %)	12 000 \$ pour la subvention maximale (50 %)	25 000 \$ pour la subvention maximale (50 %)
Mise en œuvre du plan d'action découlant d'une PFM	Soutien technique	6 h, valeur de 1 000 \$	6 h, valeur de 1 000 \$	6 h, valeur de 1 000 \$
	Contribution de la municipalité	Aucune	Aucune	Aucune
Mise à jour d'une PFM	Soutien financier	Jusqu'à 5 000 \$	Jusqu'à 6 000 \$	Jusqu'à 12 500 \$
	Soutien technique	9 h, valeur de 2 000 \$	9 h, valeur de 2 000 \$	9 h, valeur de 2 000 \$
	Contribution de la municipalité	1 250 \$ pour la subvention maximale (20 %)	6 000 \$ pour la subvention maximale (50 %)	12 500 \$ pour la subvention maximale (50 %)
Mise à jour d'une PFM ET réalisation de la démarche MADA	Soutien financier	Jusqu'à 17 000 \$	Jusqu'à 18 000 \$	Jusqu'à 37 500 \$
	Soutien technique	24 h, valeur de 5 200 \$	24 h, valeur de 5 200 \$	24 h, valeur de 5 200 \$
	Contribution de la municipalité	2 125 \$ pour la subvention maximale (11 %)	9 000 \$ pour la subvention maximale (33 %)	18 750 \$ pour la subvention maximale (33 %)

Le soutien financier et technique offert aux MRC

Pour l'élaboration ou la mise à jour d'une PFM ou pour la réalisation de la démarche MADA et l'adoption du ou des plans d'action en faveur des familles et des personnes âgées, les MRC qui coordonnent les travaux d'un minimum de cinq municipalités ou de 25 % des municipalités comprises sur leur territoire sont admissibles au soutien financier et technique qui suit.

TYPES DE PROJETS	SOUTIEN FINANCIER	SOUTIEN TECHNIQUE	CONTRIBUTION DE LA MRC
Coordination 1) de la PFM d'un regroupement de municipalités et d'un plan d'action en faveur des familles OU 2) de la démarche MADA d'un regroupement de municipalités et d'un plan d'action en faveur des personnes âgées	15 000 \$	15 h Valeur de 3 200 \$	Aucune
Mise en œuvre d'un plan d'action régional en faveur des familles	Aucun Valeur de 1 000\$	6h	Aucune
Coordination des travaux de mise à jour de la PFM d'un regroupement de municipalités et de mise à jour d'un plan d'action régional en faveur des familles	7 500 \$	9 h Valeur de 2 000 \$	Aucune
Coordination des travaux d'élaboration d'une PFM ET de la démarche MADA et du ou des plans d'action qui en découlent	20 000 \$	20 h Valeur de 4 200 \$	Aucune
Coordination des travaux de mise à jour de la PFM d'un regroupement de municipalités ET des travaux d'élaboration de la démarche MADA et du ou des plans d'action qui en découlent	17 500 \$	20 h Valeur de 4 200 \$	Aucune

La nature du soutien technique donné par le Carrefour action municipale et famille (CAMF)

Les étapes menant à l'adoption d'une PFM, à la réalisation de la démarche MADA et à l'élaboration du ou des plans d'action en faveur des familles et des personnes âgées sont au cœur de ce programme de soutien. Ainsi, afin d'appuyer les municipalités et les MRC dans la réalisation de leur projet, le soutien technique est donné par le CAMF, dont l'équipe de formateurs est reconnue pour son expertise au sein du milieu municipal. Ces formateurs sont habilités à offrir un accompagnement personnalisé aux municipalités et aux MRC. À titre indicatif, le tableau suivant présente les éléments qui y sont abordés selon la nature du projet.

TYPES DE PROJETS	SOUTIEN TECHNIQUE	ÉLÉMENTS ABORDÉS
Élaboration d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles	15 h offertes en 3, 4 ou 5 séances	<ul style="list-style-type: none"> • La définition de la famille • La description de la politique familiale municipale • Les critères du concept Qualité famille • La détermination des besoins des familles • Les mécanismes de consultation et de participation des familles • Les thèmes en émergence par rapport aux familles • Les critères facilitant la rédaction d'un plan d'action
Réalisation de la démarche MADA et élaboration d'un plan d'action en faveur des personnes âgées	15 h offertes en 3, 4 ou 5 séances	<ul style="list-style-type: none"> • La définition et la description de la démarche MADA • La présentation du concept du vieillissement actif • La détermination des besoins des personnes âgées, incluant une perspective d'actions intergénérationnelles • Les mécanismes de consultation et de participation des personnes âgées • Les thèmes en émergence par rapport aux personnes âgées



La nature du soutien technique donné par le Carrefour action municipale et famille (suite)

TYPES DE PROJETS	SOUTIEN TECHNIQUE	ÉLÉMENTS ABORDÉS
Mise en œuvre du plan d'action en faveur des familles	6 h offertes en 1 ou 2 séances	<ul style="list-style-type: none">• Les éléments favorisant la mise en œuvre• Les critères facilitant le suivi des mesures• Les outils disponibles
Mise à jour de la PFM et du plan d'action en faveur des familles	9 h offertes en 2 ou 3 séances	<ul style="list-style-type: none">• La mise à jour des renseignements• La détermination des thèmes en émergence• Les outils disponibles• Les critères favorisant le renouvellement du plan d'action• La désignation de partenariats possibles• Les mécanismes de consultation et de participation des familles
Coordination par une MRC de la démarche en faveur des familles ou des aînés d'un regroupement de municipalités et élaboration ou mise à jour d'un plan d'action régional	15 h offertes en 3, 4 ou 5 séances Dans le cas d'un projet comprenant la démarche MADA, un soutien technique additionnel de 5 heures est offert	En fonction du type de projet mis en œuvre

L'inscription au programme de soutien

La municipalité, faisant partie ou non d'un regroupement, et la MRC doivent remplir le formulaire de demande de financement pour recevoir le soutien financier et technique offert par le ministère de la Famille et des Aînés. Le formulaire est accessible dans le site Web du Ministère à l'adresse mfa.gouv.qc.ca.

Les demandes de renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère de la Famille et des Aînés à l'adresse mfa.gouv.qc.ca ou communiquez avec votre direction régionale, qui peut également vous soutenir dans l'élaboration de la demande de financement et dans le suivi du projet.

La date limite de dépôt des demandes au Ministère

Toute demande qui satisfait aux critères d'admissibilité et qui répond aux critères d'analyse sera acceptée, au fur et à mesure, jusqu'à épuisement du budget pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011.